

Programme Samuel-De Champlain - Année du concours : 2023-2024

Instructions pour le porteur de la partie française pour le dépôt d'une demande

Les demandes sont déposées par des équipes conjointes franco-québécoises. Concrètement, la demande en ligne doit être initiée par le porteur de la partie québécoise.

Accès pour le porteur de la partie française

Le porteur de la partie française doit se créer un compte dans le système des Fonds de recherche du Québec, [FRQnet](#), et en aviser le porteur de la partie québécoise. Dès que ce dernier a désigné le porteur de la partie française dans le formulaire en ligne, un courriel lui est transmis et il lui est possible de consulter la demande en temps réel, en format PDF. Dans FRQnet, le porteur de la partie française doit aussi confirmer sa participation, comme indiqué dans le courriel qui lui sera transmis.

Documents à compléter

Le porteur de la partie française doit transmettre quatre documents, dûment complétés et signés, par courriel au porteur de la partie québécoise de la demande. Ce dernier devra joindre lesdits documents à la demande aux endroits suivants du formulaire en ligne pour pouvoir transmettre :

- 1) Formulaire Équipe - France, sous « *Cochercheurs (Composition de l'équipe pour la partie française)* »;
- 2) Formulaire Budget - France, sous « *Budget* »;
- 3) Formulaire d'engagements du porteur de la partie française, sous « *Signature et transmission* »;
- 4) CV du porteur - France, sous « *Autres documents* »;

Les trois premiers documents sont disponibles dans la « *Boîte à outils* » de la page web du programme. Les deux premiers documents sont des PDF dynamiques à compléter. Le troisième document (Engagements du porteur de la partie française) doit être imprimé, signé, puis numérisé en PDF. Le CV du porteur de la partie française doit être rédigé à l'aide d'un logiciel de traitement de texte et transformé en PDF.